

BOURSES DE RECHERCHE DE 1^{er} CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2020-2021
Pour un stage d'initiation à la recherche à l'été 2020,
à l'automne 2020, ou à l'hiver 2021

Document à l'intention des candidats

Date limite 12 février 2020 à 23 h 59

Objectifs du programme

Ce programme vise à stimuler l'intérêt des étudiants de 1^{er} cycle universitaire pour la recherche et les inciter à entreprendre des études supérieures. Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

Montant

Le montant de la bourse est de 4 500 \$ du CRSNG auquel s'ajoute un montant minimum de 1 125 \$ devant être versé par le directeur de stage. Le montant total du financement est d'un minimum de 5 625 \$.

Durée

La durée du stage est **obligatoirement** de 16 semaines consécutives à temps plein. Le stage devra se tenir en **Été 2020, ou en Automne 2020, ou en Hiver 2021**. Les stagiaires qui ne feront pas leur stage complet de 16 semaines devront rembourser au prorata des semaines non travaillées (portion du directeur de stage et portion du CRSNG).

- *Aucune semaine de vacances n'est prévue par l'organisme pendant la durée du stage.*

ADMISSIBILITÉ DU CANDIDAT

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

- *Prenez note qu'un seul cours peut être suivi durant le stage sous condition de continuer le stage à temps plein et d'obtenir l'accord du directeur de stage.*

Points importants :

- I. Tous les étudiants de 1^{er} cycle en Audiologie – Orthophonie – Physiothérapie – Médecine vétérinaire – Ergothérapie peuvent maintenant faire la demande de cette bourse puisque le baccalauréat ne mène plus à l'ordre professionnel.
- II. Un étudiant déjà titulaire d'un baccalauréat qui étudie en vue d'obtenir un deuxième baccalauréat en sciences naturelles ou en génie peut présenter une demande à ce programme.
- III. Un étudiant ne peut détenir qu'une seule BRPC par année financière (1^{er} avril au 31 mars), et au maximum trois BRPC durant sa carrière universitaire.

- IV. Les étudiants doivent être inscrit au baccalauréat en hiver 2020 au moment où ils font la demande de bourse.
- V. Tous les étudiants de 1^{er} cycle inscrits à un programme menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé ne sont pas admissibles à cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).
- VI. Un étudiant déjà titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences naturelles ou en génie n'est pas admissible.

ADMISSIBILITÉ DU DIRECTEUR DE STAGE

- Être professeur adjoint, agrégé ou titulaire.
- Le professeur ne peut superviser qu'un nombre raisonnable de stagiaires, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable.
- Offrir un minimum de 25 % de la valeur de la bourse au stagiaire (1 125 \$).

DÉPOSER SA CANDIDATURE POUR VOTRE PRÉSÉLECTION PAR LES DÉPARTEMENTS ACADÉMIQUES

- 1- Vous devez tout d'abord vous inscrire au *Système en ligne* du CRSNG ou ouvrir une session en [cliquant ici](#). **Le CRSNG n'accepte pas les demandes présentées d'une autre façon que via le Système en ligne.**

IMPORTANT : Les candidats qui ont présenté une demande l'année dernière ne peuvent créer un nouveau formulaire. Ils doivent mettre à jour le formulaire de l'an dernier et en aviser les Études supérieures et postdoctorales en écrivant à l'agente de liaison elyse.tremblay@umontreal.ca.

- 2- Remplir la **partie I du formulaire 202**. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre demande.
- 3- Si le stagiaire est « résident permanent », il doit ajouter la preuve de sa résidence avec la date d'entrée au Canada.
- 4- Tous les relevés de notes universitaires sont requis.
 - **POUR LES RELEVÉS DE NOTES DE L'UDEM UNIQUEMENT :** Le relevé de notes non officiel de l'UdeM, incluant l'inscription au trimestre d'hiver 2020, est accepté. L'étudiant peut le télécharger à partir de son centre étudiant. Le CRSNG se réserve toutefois le droit de demander les relevés de notes officiels ultérieurement.
 - **POUR LES ÉTUDES FAITES AILLEURS QU'À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL :** Vous devez fournir votre relevé de notes officiel avec sceau du registraire.
- 5- Envoyer le **numéro de référence** qui vous est fourni automatiquement par le *Système en ligne* à votre directeur de stage afin que ce dernier puisse compléter sa partie II du formulaire 202.
 - Lui mentionner qu'il est le dernier à devoir « soumettre » après avoir « vérifié » dans le système du CRSNG pour que votre dossier puisse être pris en considération par les ESP. Le dossier doit être complet de votre côté AVANT la soumission du directeur de stage.
 - La date de début du stage indiquée par votre directeur de stage dans le formulaire 202 partie II, doit représenter la date réelle de votre stage. Cette date doit être exactement la

même que sur le « formulaire de confirmation de stage » qui vous sera envoyé par l'agente de liaison si vous êtes boursier de la BRPC à l'été 2020. Le stage doit être au minimum de 16 semaines consécutives.

- 6- « Vérifiez » et « Soumettez » votre demande afin que votre directeur de stage puisse à son tour effectuer la même démarche.
- 7- Votre dossier de candidature sera téléchargé par l'agente de liaison et envoyé au département mentionné dans votre formulaire en ligne du CRSNG.

Un dossier complet et conforme comprend :

1. Formulaire 202, partie I (partie du candidat).
2. Formulaire 202, partie II (partie du directeur de stage).

(Les documents aux points 3, 4 et 5 doivent être assemblés en un seul dossier PDF à verser sur le site du CRSNG, orientation portrait.)

3. Les relevés de notes incluant l'inscription au baccalauréat au trimestre d'hiver 2020. Une seule copie du verso de votre relevé de notes est demandée.
4. Une traduction « officielle » si votre relevé de notes n'est pas en français ou en anglais.
5. Si vous êtes résident permanent, ajoutez la preuve de votre résidence avec la date d'entrée au Canada.

PRENEZ NOTE QUE LES DOSSIERS SOUMIS EN DEHORS DE LA DATE ET L'HEURE LIMITE NE SERONT PAS CONSIDÉRÉS.

Date limite pour les candidats : 12 février 2020 à 23 h 59

Une fois le candidat sélectionné pour l'obtention de la BRPC par les ESP de l'UdeM, voici les documents qui devront compléter votre dossier :

6. La confirmation de stage faisant état des dates du stage (16 semaines minimum sans interruption) qui seront également mentionnées sur le formulaire 202 partie II du directeur de stage. L'agente de liaison enverra le formulaire par courriel aux stagiaires sélectionnés. Le courriel sera celui mentionné sur votre formulaire du CRSNG. Donc nous recommandons fortement d'utiliser votre courriel institutionnel (umontreal.ca).
7. Un formulaire de financement (FIN11 ou FIN02) devra nous être envoyé par le département confirmant le montant minimal de 1 125 \$ offert par votre directeur de stage.
8. Suite à cela, une attestation de versement sera envoyée au stagiaire par l'agente de liaison. Il faudra la retourner pour activer votre versement.
9. Si vous interrompez votre stage, vous devrez en aviser le département et l'agente de liaison dans les plus brefs délais.

ANNONCE DE L'OCTROI PAR LES ESP AUX CANDIDATS → Avril 2020

Les stagiaires recevront une lettre de confirmation officielle de cette bourse par l'organisme CRSNG à la mi-juillet.

Après avoir reçu cette lettre, les boursiers pourront demander un supplément de bourse de 1 500 \$ du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Les boursiers devront faire leurs propres démarches auprès de l'organisme subventionnaire :

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=gfzdg6hx1528125983376&>

Pour de l'information complémentaire sur les procédures, communiquez avec :

Elyse Tremblay
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
Bureau des bourses, Agente de liaison
514 343-6111 poste 226
elyse.tremblay@umontreal.ca